

REOUVERTURES DES DECHETTERIES

COVID 19 Aspach-Michelbach, le 13 mai Willer-sur-Thur, le 15 mai

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, 1 PASSAGE / SEMAINE 5 M³ MAXIMUM (PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS)

Accès limité par ¼ d'heure* : 8 max. à Aspach et 2 max. à Willer





Un peu de préparation



Venir seul (ou à 2 max.)



pour décharger



Prévoir ses outils Trier ses déchets pour décharger plus vite

Devant la déchetterie



Attendre dans sa voiture (vitres fermées)



Présenter le badge et la confirmation du RDV

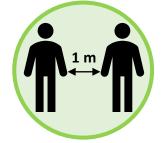


Attendre l'accord du gardien pour entrer





Port du masque obligatoire



Respect des gestes barrières

15 minutes maximum pour décharger



Les déchets dangereux ne sont momentanément pas acceptés : peintures, diluants, phytosanitaires, piles, batteries, lampes... Merci de les conservez encore chez vous!

Merci de respecter ces consignes, le personnel des déchetteries et l'heure du rendez-vous fixé



Réservation en ligne : www.smtc68.fr Pas de RDV par mail ou téléphone





Communiqué de presse Réouverture des déchèteries du SMTC à compter du 13 mai 2020 sur rendez-vous

Le Syndicat Mixte de Thann Cernay rouvrira les déchèteries de son territoire :

- le 13 mai 2020, Aspach-Michelbach,
- le 15 mai 2020, Willer-sur-Thur.

Les conditions d'accès seront très restrictives afin de garantir la sécurité du personnel et des usagers.

Pour garantir l'application des gestes barrières et la sécurité des agents et des usagers, les déchèteries fonctionneront en mode dégradé pendant une durée restant à déterminer.

L'accès pour un usager à l'une des déchèteries nécessitera :

- la prise d'un rendez-vous en amont sur le site internet,
- la présentation de son badge d'accès valide accompagné du justificatif de rendez-vous.

Le système de prise de rendez-vous pour les déchèteries sera mis en ligne dans les prochains jours sur le site internet du SMTC : www.smtc68.fr

Aucun rendez-vous ne sera fixé par téléphone ou par mail.

CONSIGNES:

- les usagers devront porter un masque sur le site,
- seuls les véhicules de moins de 3.5 tonnes (avec ou sans remorque) seront autorisés,
- un seul rendez-vous, par usager, sera donné par semaine afin que chacun puisse bénéficier du service dans les meilleures conditions,
- aucune aide au déchargement ne sera réalisée,
- les enfants et les animaux ne sont pas autorisés à descendre du véhicule,
- la distanciation sociale devra être respectée.

Tout comportement inapproprié à l'intérieur des déchèteries, auprès des agents ou d'autres usagers fera l'objet d'un dépôt de plainte et de la suppression des accès aux déchèteries du SMTC pendant une durée déterminée.

Afin de gagner du temps lors du dépôt, les habitants sont invités à préparer en amont leur véhicule en rangeant les déchets par catégories : végétaux (le cas échéant), tout-venant, bois, mobilier, déchets dangereux de ménages, gravats.

Les déchets dangereux ne sont pas acceptés pour le moment (peintures, diluants, solvants, piles, batteries, ampoules et tubes néons).

En fonction des consignes transmises par la Préfecture ces informations sont susceptibles d'évoluer. Les consignes et les modalités d'ouverture seront disponibles et à jour sur le site internet du SMTC, www.smtc68.fr et sur sa page Facebook : https://www.facebook.com/syndicatmixte.thanncernay

N'oubliez pas de vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire (cochez « déplacements pour effectuer des achats...) si cette dernière est encore en vigueur.



CONSIGNES AUX USAGERS DE DÉCHETTERIE





Attendre dans son véhicule que le gardien donne l'accord pour rentrer dans la déchetterie (dans le respect d'un usager par benne disponible).





